

## Annexe 4

### Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

**Cette partie du PAP devra faire l'objet d'un effort de fiabilisation et de commentaires éclairants, compte tenu de l'importance accordée à ces informations par le Parlement.**

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

	AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009  (1)  X XXX XXX		CP LFI 2009 + reports 2008 vers 2009  (2)  X XXX XXX		
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008 *	<b>AE demandées pour 2010</b>	CP demandés sur AE antérieures à 2010 **	CP demandés sur AE nouvelles en 2010	<b>Total des CP demandés pour 2010</b>	<b>Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010</b>
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
X XXX XXX	<b>X XXX XXX</b>	X XXX XXX	X XXX XXX	<b>X XXX XXX</b>	<b>X XXX XXX</b>
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010  (9)  X XXX XXX
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010  (10)  X XXX XXX
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010 ***  (11) = (8) - (9) - (10)  X XXX XXX

\* Cette case est une reprise du montant de la case (7) de l'échéancier des rapports annuels de performance 2008 « Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2008 ». Toutefois, les montants indiqués pourront être différents de ceux des RAP 2008 en cas de changement dans la maquette budgétaire entre 2008 et 2010.

\*\* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2010 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009.

\*\*\* Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits qui pourraient intervenir en gestion.

- (1) Ce montant totalise les autorisations d'engagement accordées au titre de la LFI 2009 et celles ayant fait l'objet d'un report de crédits par arrêtés en 2009. Il sera calculé automatiquement par FARANDOLE.
- (2) Ce montant totalise les crédits de paiement accordés au titre de la LFI 2009 et ceux ayant fait l'objet d'un report de crédits par arrêtés en 2009. Il sera calculé automatiquement par FARANDOLE.
- (3) Ce montant correspond aux engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008. Cette case sera remplie par la direction du budget en reprenant le montant de la case (7) de l'échéancier des rapports annuels de performance 2008 « Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2008 ». Toutefois, les montants indiqués pourront être différents de ceux des RAP 2008 en cas de changement dans la maquette budgétaire entre 2008 et 2010. Dans ce dernier cas, ils feront l'objet d'une saisie par les ministères.
- (4) Ce montant correspond au montant des autorisations d'engagement demandées dans le PLF 2010. Il correspond au montant des AE du programme saisi dans FARANDOLE dans la partie « crédits ».
- (5) Ce montant correspond à la part des crédits de paiement demandés en PLF 2010 au titre des AE engagées avant le 31/12/2009. **Il sera calculé par FARANDOLE** avec la formule suivante  $(5) = (7) - (6)$
- (6) Ce montant correspond à la part des crédits de paiement demandés en PLF 2010 au titre des AE demandées en PLF 2010. **Il sera saisi par les ministères** dans l'application FARANDOLE.
- (7) Ce montant correspond au montant des crédits de paiement demandés en PLF 2010. Il correspond au montant des CP du programme saisi dans FARANDOLE dans la partie « crédits ».
- (8) Ce montant correspond à une prévision des restes à payer, c'est-à-dire du solde des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2010. **Il sera saisi par les ministères** dans l'application FARANDOLE.

**Afin de calculer le montant inscrit dans la case (8), il est nécessaire de faire une prévision :**

- des AE qui seront réellement engagées en gestion 2009 (a) ;
- des AE qui seront réellement engagées en gestion 2010 (b) ;
- des CP qui seront réellement consommés en gestion 2010 afin de couvrir les AE engagées au titre de 2010 et des années antérieures (7).

**La somme devant être inscrite dans la case (8) est égale à [(3) + (a) + (b)] - (7).**

- (9) Ce montant correspond à une estimation des crédits de paiement qui seront nécessaires en 2011 pour couvrir une partie des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010. **Il sera saisi par les ministères** dans l'application FARANDOLE.
- (10) Ce montant correspond à une estimation des crédits de paiement qui seront nécessaires en 2012 pour couvrir une partie des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010. **Il sera saisi par les ministères** dans l'application FARANDOLE.

- (11) Ce montant correspond à une estimation maximale des crédits de paiement qui seront nécessaires après 2012 pour couvrir le solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2010, soit la prévision du solde des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2010 dont sera déduit l'estimation des crédits de paiement nécessaires en 2011 et 2012. **Il sera calculé automatiquement dans l'application FARANDOLE** à partir de l'équation suivante : (8) – (9) – (10).

**Cette présentation devra faire l'objet de commentaires précisant :**

- les hypothèses de calcul des montants inscrits dans les cases ;
- les changements de maquette (exemples : fusion de programmes, déplacement d'action ...).
- les opérations présentant les engagements non soldés les plus importants (gros projets d'investissement, grands projets informatiques, partenariats publics-privés, dispositifs pluriannuels de transferts structurants...). Lorsqu'ils font l'objet d'une présentation spécifique contenant des échéanciers pluriannuels, dans la partie JPE par action ou dans les éléments transversaux au programme, ces engagements seront simplement listés pour rappel (une précision sera apportée entre parenthèse pour faire référence à cette partie de la JPE). Dans le cas contraire, le détail des principaux engagements non soldés sera accompagné des échéanciers de paiement associés.

Exemple :

Les restes à payer au 31/12/2010 concernent essentiellement les projets et dispositifs structurants suivants :

- le projet informatique XXXXXX engagé initialement en 2008 pour un montant de X M€ et ayant fait l'objet d'un engagement complémentaire en 2009 de X M€ : les consommations en CP correspondantes ont été de X M€ en 2008 et sont évaluées à X M€ en 2009, à X M€ en 2010 et à X M€ en 2011 (cf. présentation des « projets informatiques les plus importants » au niveau des « éléments transversaux au programme » de la JPE) ;
- le projet de construction du nouveau bâtiment pour le service de XXX qui fera l'objet d'un engagement courant 2010 et dont l'échéancier de paiement est précisé dans la partie JPE (action 05) ;
- le dispositif d'intervention en faveur des ménages concernant XXXXX qui fait l'objet de campagnes triennales : un engagement de 1000 dossiers pour un montant total de X M€ a été pris en 2009 et sera couvert en CP d'ici 2011 par tranche de X M€ (précisions présentées en partie JPE au sein de l'action 02) ;
- ...